

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 MARS 2022**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/03/2022, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Mathieu GAGET, Sylvie RUELLE à Evelyne GRAS, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Henri HOURIEZ, Christelle HAON à Bernadette CACALY

Absent : Gregory RONDOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2022.03.14.3****OBJET : Relocalisation de la médiathèque de Saint Quentin Fallavier et mise à disposition du plateau brut au profit de la CAPI**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la médiathèque actuelle, gérée par la CAPI, s'est installée provisoirement il y a trois ans au sein du centre culturel G. Sand à Saint Quentin Fallavier après son déménagement nécessaire du Furin. Il s'avère qu'aujourd'hui les locaux de 165m<sup>2</sup> sont trop exigus pour accueillir l'ensemble des collections et des publics dans de bonnes conditions.

Dans le cadre d'une nouvelle opération immobilière rue du Lac à Saint Quentin Fallavier, la commune et la CAPI ont saisi l'opportunité d'installer une nouvelle médiathèque au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements.

Aussi, par délibération du 20 décembre 2021, la commune de Saint Quentin Fallavier a approuvé l'acquisition d'un plateau brut à aménager au sein de l'ensemble immobilier dénommé « les terrasses du centre », d'une superficie de 423.59 m<sup>2</sup>, au prix de 891 000€ TTC.

Cette acquisition a fait l'objet d'un contrat de réservation en date du 7 janvier 2022.

Il est donc convenu que la commune fasse l'acquisition du plateau brut, hors d'eau et hors d'air, afin de le mettre à disposition de la CAPI qui prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la médiathèque, dont elle aura la gestion.

En vertu d'une délibération du 2 décembre 2021, la CAPI a approuvé la relocalisation de la médiathèque de Saint Quentin Fallavier ainsi que l'aménagement du plateau nu pour un montant prévisionnel de 727 500€ HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le projet de relocalisation de la médiathèque de Saint Quentin Fallavier au sein du local sis en rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé « les terrasses du centre », rue du Lac.
- **DIT** que ce local brut sera mis à disposition de la CAPI pour l'installation de la nouvelle médiathèque.
- **DIT** qu'une convention d'occupation du local sera établie afin de définir les modalités de fonctionnement et notamment les loyers et charges pour la CAPI.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.
- **DIT** que l'aménagement du plateau brut est pris en charge par la CAPI pour un montant prévisionnel de 727 500€ HT.
- **AUTORISE** la CAPI à réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement du plateau brut.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 14/03/2022

Publication et transmission en sous préfecture le 15 mars 202216/03/2022

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20220314-Imc110603-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER